



LE FINANCEMENT des URPS

par

Emmanuel Mestre

(Occitanie)

2000 Diplômé de la Fac de Toulouse III

2008 S'installe dans son cabinet de La Primaube (Aveyron)

2013 Rejoint la FSDL

2015 Élu à l'URPS Occitanie

2016-2017 Membre du CA de l'UFML

2017 Élu Président de la FSDL Occitanie

2021 Se représente aux élections URPS

Comment vous êtes-vous retrouvé à l'URPS et quelles sont vos missions ?

Après mon adhésion à la FSDL dans ce qui était à l'époque le bureau régional Midi-Pyrénées - créé par Patrick Solera - je me suis investi de plus en plus, devenant d'abord Secrétaire puis Président. Hélas, en 2015, la FSDL même si elle a été première dans les urnes au niveau national, n'a pas recueilli suffisamment de voix au niveau régional pour pouvoir participer au bureau. Ce qui ne m'a pas empêché, en tant que membre, de m'intéresser à la gestion de l'URPS de notre région et de suivre de près les actions mises en place. Cette année, en 2021, l'enjeu est vraiment d'avoir une majorité indiscutable, non seulement pour faire passer nos idées au niveau régional et interagir avec l'ARS et les pouvoirs publics, mais surtout parce que le vote détermine au niveau national la représentativité syndicale et donc désigne le syndicat qui aura le plus de poids dans les négociations conventionnelles. Voter, c'est prendre en main votre destin !

Comment sont financées les URPS ?

Les URPS ont un financement qui garantit leur indépendance : tous les praticiens libéraux conventionnés cotisent, une fois par an, via l'Urssaf. Cette contribution (URPS) représente pour les chirurgiens-dentistes 0,3 % de leur revenu d'activité non salariée annuel. Le taux s'applique sur les revenus déclarés par les professionnels sans que cette contribution puisse excéder 0,5% du PASS (Plafond annuel de la Sécurité Sociale). En 2020, le PASS était de 41 136 €, la somme maximale payée par un professionnel était donc de 206 €. En Occitanie, avec un peu plus de 4 000 cotisants, cela représente par an, un peu plus de 570 000 €. **Un budget qui permet de réaliser de belles actions mais qu'il faut néanmoins gérer intelligemment !**

Le Conseil d'Administration de l'URPS vote les dépenses et les URPS ne peuvent pas financer des opérations étrangères à leurs missions.

Ce que je remarque, c'est qu'il nous faut encore faire un gros travail de pédagogie car de nombreux praticiens ne savent pas à quoi sert cette contribution, ni pourquoi ils cotisent.

Justement, à quoi servent ces sommes ?

Il y a certes un cadre d'action déterminé par le Code de la Santé Publique, qui est assez rigide, mais l'URPS peut néanmoins faire preuve d'imagination pour redonner aux dentistes ce qu'ils investissent et améliorer leur exercice. **En fait, c'est un retour sur investissement sous forme d'avantages :** il se concrétise souvent par le financement de formations, notamment celles dites obligatoires pour la profession. Cette année, le budget a notamment servi à acheter des EPI pour la Covid-19 pour pallier les défaillances des pouvoirs publics. En 2018, à la suite des inondations dans l'Aude, des aides ont été attribuées aux praticiens dont les cabinets avaient subi des dommages. Il y a aussi eu des dépenses avec lesquelles la FSDL Occitanie n'était pas en accord, comme les sondages réalisés par l'IIRSO (Institut inter-régions de santé orale) pour un coût d'environ 80 000 € par an pendant deux ans. Le taux de réponse a été très faible et la valeur statistique recueillie non exploitable. Si nous sommes élus majoritaires, ce genre de choses ne se reproduira pas.

Il est clair que tout n'est pas dépensé et qu'il y a un report du solde sur l'exercice suivant. Dans mon URPS, nous avons plus de 2,3 millions d'€ de fonds propres. L'URPS a néanmoins obligation de dépenser chaque année un pourcentage de la somme globale. Si nous sommes élus à la majorité absolue, nous saurons en faire bon usage.

Qu'est ce que les URPS ?



**Le pouvoir
de chaque syndicat
dans les négociations
conventionnelles**

